



Soutenez le Projet de loi C-280 demandant la mise en œuvre de la Section d'appel des réfugiés

1. Planifiez la rencontre

- Préparez vos remarques soigneusement et soyez sélectifs. Vous ne pouvez espérer tout communiquer. Il est préférable qu'à la fin de la rencontre, le député retienne quelques messages clairs, plutôt que d'être confus par une trop grande quantité d'informations.
- Si possible, renseignez-vous à l'avance au sujet des actions et des déclarations de votre député concernant les réfugiés en général, ou la Section d'appel des réfugiés en particulier (vous pouvez faire une recherche sur le site du Parlement à www.parl.gc.ca)

2. Pendant la rencontre

Voici des suggestions pour maintenir l'intérêt du député ou de son adjoint pendant les premières minutes de la rencontre, que ce soit en personne ou au téléphone. Soyez brefs dans vos commentaires pour vous permettre d'impliquer le député dans la conversation et de lui demander de s'engager. Insistez pour obtenir une réponse claire. Votre représentant est-il en accord avec vous ou non ?

Cette structure se veut un guide, plutôt qu'une approche unique et rigide à votre rencontre avec le député.

a) Introduction / Brise-glace (1 minute)

- Commencez la rencontre en remerciant le député de prendre le temps de vous rencontrer et de vous donner l'occasion de lui parler. Présentez-vous et mentionnez si vous habitez ou travaillez dans sa circonscription.
- Expliquez que vous faites partie d'une organisation nationale, le Conseil canadien pour les réfugiés, qui représente plus de 170 organismes qui travaillent sur les enjeux touchant les réfugiés et les immigrants et qui rencontrent leur député pour discuter de l'importance de mettre en œuvre la Section d'appel des réfugiés (SAR). Cet enjeu sera débattu à la réouverture du Parlement à la fin de janvier 2007.

b) Identifiez l'enjeu (1 minute)

- Vous demandez à votre député d'appuyer le Projet de loi C-280. Ce Projet de loi demande la mise en œuvre immédiate de la SAR, tel que souligné dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (LIPR). À ce jour, les sections de la loi concernant la Section d'appel des réfugiés n'ont pas été mises en œuvre.
- Si possible, faites le lien entre l'importance de la mise en œuvre de l'appel et la communauté locale.

c) Présentez l'enjeu (5 minutes)

- *La vie des réfugiés est entre les mains d'une seule personne* – En 2002, le gouvernement a mis en œuvre des sections de la nouvelle loi qui réduisent de deux à un le nombre de commissaires qui examinent une demande. Le sort des demandeurs est donc maintenant entre les mains d'une seule personne, même si une décision erronée peut signifier qu'un demandeur d'asile sera renvoyé vers la persécution, la torture, voire la mort.
- *Tout processus décisionnel peut entraîner des erreurs*: En tant qu'êtres humains, il nous arrive à tous de commettre parfois des erreurs, malgré tout. Un système efficace reconnaît que l'erreur est humaine et prévoit un mécanisme pour corriger les erreurs.
- Donner des exemples locaux appuyant le besoin de mettre en œuvre la SAR, ou référez-vous aux cas soulignés dans le *Document d'information sur la section d'appel des réfugiés*, disponible en ligne www.ccrweb.ca/SARdocument.pdf

d) Questions de votre député

- Votre député aura peut-être des questions concernant la Section d'appel des réfugiés et son importance. Référez-vous au *Document d'information sur la section d'appel des réfugiés* pour des réponses possibles dans la Foire aux questions, disponible en ligne à www.ccrweb.ca/RADpage/page0008.htm
- Si vous rencontrez le député en personne, donnez-lui le feuillet et le document d'information concernant cet enjeu. Proposez de lui envoyer une copie de ces documents par courriel, s'il préfère.

e) Solutions/Demandes au député (11/2 minutes)

- Demandez le soutien et le vote du député en faveur du Projet de loi C-280, demandant la mise en œuvre immédiate de la SAR. *Essayer d'avoir une réponse claire du député au moment de terminer la rencontre.*

f) Remerciements et suivi (1 minute)

- Remerciez le député de sa disponibilité. Révisez ses engagements et promettez de faire un suivi avec son bureau.

6839 Drolet, #302, Montréal, QC, Canada H2S 2T1 TÉL. : (514) 277-7223 TÉLÉC. : (514) 277-1447

COURRIEL : ccr@web.ca SITE WEB : www.ccrweb.ca